



États financiers

- Rapport des vérificateurs [19](#)
- État des résultats [20](#)
- État de la situation financière [21](#)
- État des flux de trésorerie [22](#)
- Notes afférentes aux états financiers [23](#)

Rapport des vérificateurs

À l'attention des membres de la [Régie des transports de la région du grand Toronto](#)

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la [Régie des transports de la région du grand Toronto](#) au 31 mars 2008, ainsi que l'état des résultats, l'évolution de l'actif net et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.



Comptables agréés
[Experts-comptables agréés](#)
Toronto (Ontario)
Le 9 mai 2008

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2008

Revenus

Contributions de la province de l'Ontario	10 568 701 \$
Amortissement des apports de capital reportés	80 122
Intérêts créditeurs	72 490
	<u>10 721 313</u>

Charges

Services administratifs	925 685
Amortissement des immobilisations	80 122
Installations	411 263
Main-d'œuvre et avantages sociaux	2 479 104
Réalisation des programmes	6 825 139
	<u>10 721 313</u>

Excédent des revenus par rapport aux charges

- \$

Voir les notes annexant les rapports financiers

État de la situation financière

31 mars 2008

Actif

À court terme

Espèces et quasi-espèces	1 917 372 \$
Comptes débiteurs	11 021
Contributions dues par la province de l'Ontario	1 354 518
Charges payées d'avance	6 565
	<u>3 289 476</u>

Immobilisations (note 5)

705 695

3 995 171 \$

Passif

À court terme

Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	3 289 476 \$
--	--------------

Apports en capitaux reportés (note 8)

705 695

3 995 171 \$

Engagements (note 9)

Éventualité (note 10)

Voir les notes annexant les rapports financiers

Au nom du conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2008

Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces

Exploitation

Excédent des revenus par rapport aux charges	– \$
Amortissement des immobilisations	80 122
Amortissement des apports de capital reportés	(80 122)
	<u>–</u>
Variation du fonds de roulement hors trésorerie	
Comptes débiteurs	(11 021)
Contributions dues par la province de l'Ontario	(1 354 518)
Charges payées d'avance	(6 565)
Comptes créditeurs et charges à payer	3 289 476
	<u>1 917 372</u>

Activités d'investissement

Achat d'immobilisations	(785 817)
-------------------------	-----------

Activités de financement

Apports de capital reportés	785 817
-----------------------------	---------

Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	1 917 372
---	-----------

Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	<u>–</u>
---	----------

Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	<u>1 917 372 \$</u>
---	---------------------

Voir les notes annexant les rapports financiers

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2008

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des transports de la région du grand Toronto (RTRGT) est une société de la Couronne qui exerce ses activités sous le nom de « Metrolinx ». Les articles de la *Loi de 2006 sur la Régie des transports de la région du grand Toronto* ont été promulgués le 24 août 2006 pour aborder les importants défis liés au transport dans la région du grand Toronto et de Hamilton. Metrolinx a été créée dans le but de diriger la coordination, la planification, le financement et le développement d'un réseau de transport multimodal intégré dans la région du grand Toronto et de Hamilton. Adoptant une démarche régionale, Metrolinx réunira la province, les municipalités et les organismes de transport locaux en vue de trouver des solutions de transport à long terme qui sont durables sur les plans économique et environnemental. Metrolinx relève du ministre des Transports.

À l'heure actuelle, la province est l'unique source de revenus de Metrolinx. Le ministère des Transports autorise une affectation budgétaire annuelle pour Metrolinx par l'entremise du Conseil du Trésor.

Certaines initiatives seront financées par le ministère des Transports qui versera directement les fonds aux fournisseurs de services, tandis que d'autres le seront par la RTRGT en fonction des fonds reçus du ministère des Transports.

La RTRGT a entrepris ses activités le 26 mars 2007; ces états financiers présentent donc la première année d'exploitation.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Base de la présentation

La direction a préparé les présents états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Prévisions

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction effectue des prévisions et émette des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés et sur l'actif et le passif éventuels divulgués à la date des états financiers ainsi que sur les montants des recettes et des charges déclarés au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces prévisions.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces comprennent l'encaisse, les soldes des comptes bancaires après déduction des découverts et les instruments temporaires du marché monétaire très liquides dont les dates d'échéance initiales sont de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

Amortissement

Les taux et les bases d'amortissement appliqués en vue de radier les coûts moins la valeur de récupération prévue des immobilisations sur leur durée utile estimative suivant la méthode linéaire sont les suivants :

Améliorations locatives	– 5 ans
Matériel informatique et logiciels	– 5 ans
Mobilier et matériel	– 5 à 12 ans

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2008

Prestations futures aux employés

La RTRGT offre des prestations de retraite par le biais du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS) interentreprises. Les charges de l'exercice sont égales aux cotisations obligatoires pour la même période.

Apports

La RTRGT suit la méthode du report pour les apports. Les apports affectés sont comptabilisés comme des revenus dans l'exercice pendant lequel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés comme des revenus s'ils ont été reçus ou comme des comptes débiteurs si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Apports de capital reportés

Les apports de capital reçus à des fins d'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis suivant la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes.

Adoption de nouveaux principes comptables

Le 1^{er} avril 2007, la RTRGT a adopté le chapitre 1506 – « Modifications comptables », le chapitre 3251 – « Capitaux propres », le chapitre 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » et le chapitre 3861 – « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). L'adoption du chapitre 3251 n'a pas eu de répercussions importantes sur la divulgation des états financiers de la Régie. L'adoption du chapitre 1506 a entraîné la divulgation de modifications comptables futures qui n'ont pas encore été adoptées. L'adoption des chapitres 3855 et 3861 est détaillée à la note 3.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Le 1^{er} avril 2007, la RTRGT a adopté le chapitre 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » et le chapitre 3861 – « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » du manuel de l'ICCA.

Les actifs financiers doivent être classés comme étant détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance ou disponibles à la vente ou classés dans les prêts et créances. Les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou autre. Au départ, tous les actifs et passifs financiers doivent être déclarés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur, les évaluations subséquentes étant déterminées par la classification de chaque actif et passif financier. Les coûts de transaction liés aux instruments détenus à des fins de transaction sont inscrits aux livres au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux instruments détenus jusqu'à leur échéance, aux instruments disponibles à la vente et aux prêts et créances sont capitalisés et amortis au moyen de la méthode de détermination de l'intérêt réel.

Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant déclarées dans l'état des résultats. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont évalués au coût après amortissement. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant déclarées dans l'état de l'évolution de l'actif net jusqu'à ce qu'ils soient réalisés par la vente ou par une moins-value autre que temporaire.

Les dérivés sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur. La RTRGT ne possède aucun dérivé.

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2008

Classement des instruments financiers

Les espèces et les quasi-espèces ont été classées comme des instruments détenus à des fins de transaction, les comptes débiteurs et les contributions dues par la province de l'Ontario ont été classés comme des prêts et créances et les comptes créditeurs et les charges à payer ont été classés comme d'autres passifs financiers.

Justes valeurs

On suppose que la juste valeur des espèces et des quasi-espèces, des comptes débiteurs, des contributions dues par la province de l'Ontario, des comptes créditeurs et des charges à payer se rapprochent de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

4. PRINCIPES COMPTABLES FUTURS

L'ICCA a publié les nouvelles normes suivantes qui s'appliquent à la RTRGT à compter du 1^{er} avril 2008 :

- le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », établit les normes de divulgation de l'information relative au capital d'une entité et de la façon dont il est géré. Il décrit la divulgation des objectifs, des politiques et des méthodes de l'entité quant à la gestion du capital ainsi que des données quantitatives sommaires sur les éléments inclus dans la gestion du capital. Le chapitre cherche à déterminer si l'entité s'est conformée aux exigences relatives au capital et, si ce n'est pas le cas, les conséquences d'une non-conformité;
- le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation », établissent les normes de présentation et de divulgation des instruments financiers et des dérivés non financiers ainsi que de la nature et de la portée des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée et de la façon dont l'entité gère ces risques.

La RTRGT n'a pas encore évalué les répercussions de ces nouvelles normes sur ses états financiers. D'autres nouvelles normes ont été publiées, mais elles ne devraient pas avoir de répercussions importantes sur les états financiers de la RTRGT.

5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Améliorations locatives	183 296 \$	35 748 \$	147 548 \$
Matériel informatique et logiciels	460 228	30 537	429 691
Mobilier et matériel	142 293	13 837	128 456
	<u>785 817 \$</u>	<u>80 122 \$</u>	<u>705 695 \$</u>

6. COTISATIONS AU RÉGIME DE RETRAITE

La RTRGT offre des prestations de retraite à presque tous ses employés permanents par la participation au régime de retraite OMERS. Le montant affecté aux cotisations au régime de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 était de 38 223 \$.

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2008

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La RTRGT a effectué les opérations suivantes avec des apparentés au cours de l'exercice :

- a) La Régie des transports de la région du grand Toronto (Réseau GO) a facturé à la RTRGT un montant de 985 293 \$ au cours de l'exercice, ce qui comprenait un montant de 279 181 \$ pour l'achat d'immobilisations, un montant de 556 112 \$ pour l'achat de services au nom de la RTRGT et un montant de 150 000 \$ pour la prestation de services par le Réseau GO. Au 31 mars 2008, les comptes débiteurs et les charges à payer comprenaient un montant de 290 829 \$ payable au Réseau GO. Le Réseau GO est une société de la Couronne relevant du ministre des Transports et il est lié à la RTRGT en vertu de leurs relations respectives avec ce ministre.
- b) Des subventions d'un montant de 11 354 518 \$ ont été reçues du ministère des Transports ou sont à recevoir. De plus, des immobilisations de 123 686 \$ et des charges d'exploitation de 1 604 286 \$ ont été payées au nom de la RTRGT par le ministère des Transports. Au 31 mars 2008, les comptes débiteurs et les charges à payer comprenaient un montant de 1 727 972 \$ payable au ministère des Transports.

Ces opérations sont évaluées à leur valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

8. APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

Actif net investi dans des immobilisations	785 817 \$
Amortissement des apports de capital reportés	<u>(80 122)</u>
	<u>705 695 \$</u>

9. ENGAGEMENTS

La RTRGT a conclu des ententes visant l'obtention de divers services de consultation et la location de bureaux jusqu'en 2011. La location des bureaux est une sous-location du Réseau GO.

Les paiements minimums et total pour les trois prochaines années sont les suivants :

2009	981 333 \$
2010	225 612
2011	<u>17 759</u>
	<u>1 224 704 \$</u>

10. ÉVENTUALITÉ

La RTRGT est en voie de présenter une demande d'exemption relative à la taxe sur les produits et services (TPS) au gouvernement du Canada. En attendant, la RTRGT a comptabilisé la TPS exigible au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, soit environ 113,000 \$, en tant que charge d'exploitation. Une fois cette exemption approuvée et reçue, la RTRGT présentera une demande de remboursement des taxes précédemment payées. Si la demande n'est pas approuvée, aucun recouvrement ne sera possible.